

AVANT-PROJET DE POLITIQUE DE PROTECTION ET
DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS DE LA
VILLE DE MONTRÉAL

MÉMOIRE DE :

L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU BOIS
ANGELL



SOU MIS À :

L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE
MONTRÉAL

19 avril 2004

AVANT-PROJET DE POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES
MILIEUX NATURELS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU BOIS ANGELL

19 avril 2004

RÉSUMÉ

L'Association pour la Protection du Bois Angell (« **APBA** ») est un organisme à but non lucratif composé de plus de 250 membres qui appuient la protection du milieu naturel qui est le Bois Angell, situé dans l'écoterritoire appelé « Le corridor écoforestier de la Rivière-à-l'Orme ».

L'APBA résume les cinq éléments essentiels de la Politique : la création des écoterritoires, la création des comités techniques, la mise à jour du cadre réglementaire, la protection des milieux naturels situés dans les parcs de la Ville et les démarches de concertation menant à des projets de conservation.

L'APBA recommande que la Politique inclue plus de détails relativement au concept de « protection » des terrains ayant une valeur écologique et également qu'une désignation plus précise soit faite de la nature protégée ou non-protégée des terrains inclus dans les écoterritoires.

L'APBA recommande que les citoyens directement affectés soient inclus dans les comités techniques afin de reconnaître l'impact « humain » de tout projet de développement des milieux naturels.

L'APBA recommande que des changements ayant du mordant soient apportés au cadre réglementaire applicable au développement des espaces naturels, afin de mieux refléter les objectifs de la politique.

Pour ce qui est du Bois Angell spécifiquement, l'APBA fournit des informations importantes relativement à l'utilisation récréative responsable de ce bois. Finalement, l'APBA recommande ce qui suit :

- qu'un moratoire soit imposé immédiatement sur tout projet de développement dans le Bois Angell et ce jusqu'à un règlement global du dossier de la protection du Bois Angell;
- que jusqu'au règlement global du dossier de la protection du Bois Angell, la Ville de Montréal cesse de facturer des impôts fonciers aux propriétaires privés des terrains applicables; et
- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Beaconsfield-Baie d'Urfé contribuent immédiatement au fonds conjoint de l'APBA et Conservation de la nature le 1 \$ million qui a été mis de côté par l'ancienne Ville de Beaconsfield pour fins de protection du Bois Angell.

AVANT-PROJET DE POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES
MILIEUX NATURELS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU BOIS ANGELL

19 avril 2004

Ce mémoire comprend les commentaires de l'Association pour la Protection du Bois Angell (« **APBA** ») relativement à l'Avant-projet de Politique de Protection et de Mise en Valeur des Milieux Naturels de la Ville de Montréal (la « **Politique** ») et est soumis à l'Office de consultation publique de Montréal.

Le mémoire décrit en premier lieu qui est l'APBA et en second lieu fait un résumé des cinq (5) éléments essentiels de la Politique. Des commentaires brefs et généraux ainsi que des suggestions seront fournis sur ces (5) éléments essentiels, suivis de recommandations spécifiques relativement à la conservation des milieux naturels dans l'écoterritoire appelé « Le corridor écoforestier de la Rivière-à-l'Orme » (« **l'Écoterritoire Rivière-à-l'Orme** »).

1. QUI EST L'APBA?

L'APBA est un organisme à but non-lucratif pouvant compter sur plus de 250 membres, tous des résidents des arrondissements de la Ville de Montréal avoisinant au Bois Angell, lequel est situé dans l'Écoterritoire Rivière-à-l'Orme.

Le mandat de l'APBA est le suivant :

- i) Regrouper les personnes intéressées à la conservation et à la protection du Bois Angell ;
- ii) Promouvoir l'utilisation récréative responsable du Bois Angell ;
- iii) Représenter auprès des autorités les citoyens qui valorisent et qui utilisent d'une façon récréative responsable le Bois Angell ;
- iv) Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions ; et
- v) Organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

L'APBA agit par le moyen de son comité exécutif élu de parmi ses membres. Ce comité est actuellement composé de Kate Coulter, Liam Dixon, Stephen Lloyd, Wade Staddon, Jozien Vet et Jon Williams.

2. QU'EST-CE QUE LE BOIS ANGELL ?

Le Bois Angell est un terrain adjacent au Parc Nature de l'Anse-à-l'Orme, plus précisément situé entre l'Autoroute 40 et l'Autoroute 20 dans les arrondissements de Beaconsfield-Baie d'Urfé et Kirkland, composé par :

- i) Le bois numéros 437-01 à 437-16, tel qu'identifiés à l'*Atlas des bois de Montréal*, ayant une superficie approximative de 80 hectares (200 acres);
- ii) Les clairières à l'intérieur et les terrains défrichés à côté de ces zones boisées ; et
- iii) L'ancien terrain de golf « Fresh Meadows » dans son intégralité actuelle, qui sert de « zone tampon » entre le bois et les habitations résidentielles avoisinantes.

3. RÉSUMÉ DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DU POLITIQUE

La Politique a comme souci principal « de préserver et d'accroître la biodiversité sur l'Île de Montréal afin d'améliorer la qualité des milieux de vie ». Pour respecter les normes internationales, tels que résumés par la Stratégie québécoise sur les aires protégées, la Politique vise à protéger 8% du territoire montréalais. Le terme « protégée » n'est pas défini dans la Politique, mais il semble que pour atteindre ce but, la vaste majorité, sinon la totalité des terrains actuellement « non-protégés » sur l'Île de Montréal doit devenir « protégés ».

La Politique comprend cinq (5) éléments concrets :

i) La création des écoterritoires

La Politique crée dix (10) écoterritoires distincts. Ces écoterritoires sont composés de vastes zones contiguës, identifiés d'une façon approximative et suivant apparemment une logique écologique ou hydrique.

Les écoterritoires comprennent des espaces identifiés simplement comme « parc ou espace vert », « rive », « milieu hydrique », « bois » ou « milieu humide ». Aucune indication du statut juridique de ces terres n'est faite; inclus dans le même écoterritoire sont des terrains privés, des parcs publics ainsi que des « aires protégées existantes en milieu terrestre (ministère de l'Environnement du Québec, 1999) ».

ii) La création des « comités techniques »

La Politique prévoit la création d'un « comité technique multidisciplinaire » pour chaque écoterritoire, chargé « d'examiner les problématiques de conservation et d'aménagement » et de proposer les solutions appropriées. La composition des comités n'est pas discutée, mais ils semblent comprendre uniquement les « experts techniques » en urbanisme et biologie. La Politique prévoit que ces comités techniques « pourraient » mettre sur pied des « comités de suivi » auxquelles « pourraient » participer des groupes environnementaux et des citoyens ordinaires.

iii) Une mise à jour du cadre réglementaire

La Politique prévoit que « le Plan d'urbanisme actuellement en préparation à la Ville » intégrera les normes du gouvernement du Québec déjà existantes relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Ce Plan d'urbanisme à venir va aussi « préciser les objectifs de conservation » de la Politique.

De plus, il est prévu que les comités techniques « pourraient » suggérer aux arrondissements comment planifier l'aménagement de leur territoire en conformité avec les objectifs de la Politique. La réglementation de zonage et la décision de procéder ou non à tout projet de développement, même à l'intérieur des écoterritoires, demeure la juridiction du conseil local de l'arrondissement.

iv) Protection des milieux naturels situés dans les parcs de la Ville

La Politique prévoit « une évaluation » et une gestion écologique des milieux naturels situés déjà dans les parcs et « espaces verts ». Ces milieux feront l'objet de mesures de protection.

v) Démarches de concertation menant à des projets de conservation

La Politique envisage certaines « démarches » dans les écoterritoires afin de conserver les écosystèmes viables. Ces écosystèmes viables doivent avoir une superficie minimum de 15 hectares; parmi ces écosystèmes les grands boisés d'une valeur écologique importante semblent être surtout visés.

La première forme de démarche est plutôt réactive : favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels lors de la réalisation de nouveaux projets de développement. L'approche préconisée consiste à « concilier les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques liés à la mise en valeur des milieux naturels », le tout « dans un esprit de collaboration ».

L'autre forme de démarche est proactive : « l'établissement d'une stratégie d'acquisition foncière qui repose sur une évaluation de plusieurs éléments : la priorisation (*sic*) des milieux naturels et l'évaluation des coûts et des bénéfices escomptés ». Aucune mention n'est faite des critères applicables à une telle stratégie d'acquisition ni des ressources qui pourraient être utilisées. La stratégie comprend également « les ententes multipartites à frais partagés, incluant la participation des gouvernements fédéral et provincial ».

4. COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS SUR L'ENSEMBLE DE LA POLITIQUE

L'APBA appuie fortement toute mesure destinée à conserver les milieux naturels sur l'Île de Montréal ayant une grande valeur écologique. Notre organisme félicite la Ville de Montréal de faire preuve de vision en énonçant une politique à cet égard. Nous avons cependant les commentaires et suggestions suivantes relativement aux éléments essentiels de la Politique.

i) La création des écoterritoires

Il y a lieu d'ajouter plus de détails à la Politique relativement au concept de « protection » et ce qui est entendu par l'appellation « protégé » en ce qui concerne l'objectif de 8% du territoire montréalais. De plus, il serait très utile de préciser lesquels des terrains faisant partie d'un écoterritoire qui ont une grande valeur écologique ne sont aucunement « protégés ». La présentation actuelle amalgame tous les terrains d'une certaine valeur écologique qui ne jouissent d'aucune protection juridique avec ceux qui en ont une, qu'ils soient de nature privée ou publique. Cette présentation porte à confusion. En fait, il serait davantage utile de bien désigner à l'intérieur des écoterritoires les catégories de terrains suivantes : terrains publics protégés, terrains publics non-protégés, terrains privés protégés, terrains privés non-protégés.

ii) La création des « comités techniques »

Dans la mesure où la Ville de Montréal exercera un contrôle quelconque sur le développement des milieux naturels sur son territoire, les comités techniques établis par la Politique joueront un rôle clef. Il est essentiel que ces comités soient composés en partie de personnes ayant l'expertise nécessaire en urbanisme et en matière écologique afin de prendre des décisions éclairées.

Cependant, la conservation des milieux naturels et la négociation des modalités de développement de ces espaces touchent directement le bien-être des résidents avoisinants. Il est donc essentiel que les citoyens directement affectés aient aussi leur place sur ces comités et qu'ils ne soient pas simplement « avisés après-coup » des décisions qui ont été prises.

Il y a également lieu de reconnaître que certains citoyens ou groupes, tel que la Conservation de la nature, ont une grande expérience dans la négociation des modalités de développement et de protection des milieux naturels. Ces experts en négociation devraient être impliqués en premier plan avec les délibérations et les actes des comités techniques afin de mieux protéger les intérêts des citoyens et leurs espaces naturels.

iii) Une mise à jour du cadre réglementaire

En ce qui concerne les changements au cadre réglementaire applicable au développement des milieux naturels, la Politique est plutôt décevante. La Politique prévoit que des normes provinciales actuellement en vigueur seront intégrées dans le plan d'urbanisme. Cependant, des normes élaborées par la Politique relativement à la conservation des milieux naturels seront incluses dans le plan d'urbanisme à titre « d'objectifs » seulement. La Politique manque donc de mordant.

En ce qui concerne la réglementation de zonage et le contrôle du développement des milieux naturels, l'esprit « décentralisateur » de la Ville de Montréal semble avoir eu gain de cause sur une vision globale de l'aménagement et la protection sur l'île de Montréal de ces milieux naturels. Les arrondissements ont le dernier mot sur tout projet de développement concernant les

milieux naturels situés à l'intérieur de leur territoire. Les comités techniques n'auront tout simplement aucun pouvoir à cet égard, à moins de suggérer « d'autres façons de faire » à ces arrondissements.

Il nous semble plutôt plus avant-gardiste et plus en conformité avec les objectifs de la Politique d'assujettir toute demande de développement d'un milieu naturel faisant parti d'un écoterritoire à l'approbation du comité technique pertinent. Ce processus serait semblable à celui où les projets de développement actuels sont sujet à révision par des comités d'urbanismes avant que ceux-ci ne fassent de recommandations au conseil d'arrondissement.

iv) Protection des milieux naturels situés dans les parcs de la Ville

L'APBA n'a aucune opposition à ce que la Ville de Montréal fasse une gestion saine et écologique des milieux naturels déjà situés dans ses parcs. Cependant, compte tenu de l'urgence et de l'absence de ressources disponibles afin de protéger des espaces naturels actuellement « non-protégés », il nous semble plus utile d'allouer toutes les ressources disponibles à ces derniers.

v) Démarches de concertation menant à des projets de conservation

L'APBA appuie l'affirmation de la Ville de Montréal à l'effet que tout projet de développement d'un milieu naturel à l'intérieur d'un écoterritoire doit favoriser, dans ses modalités, le maintien de ce milieu naturel. Il nous semble que cela va de soi, mais il n'y a pas de mal à ce que la Ville de Montréal l'affirme formellement dans une politique.

Cependant, en appliquant simplement un principe à cet égard, lequel manque encore de mordant, la Ville arrivera très difficilement à atteindre son objectif de protéger 8% de son territoire. Un moyen de renforcer ce principe serait de changer de façon réelle le cadre réglementaire applicable, tel que discuté ci-haut. Un autre moyen serait de changer le système d'incitation fiscale. Nous comprenons que des changements à cet égard nécessitent la coopération entre la Ville de Montréal et les autres paliers gouvernementaux. Cependant, il y a lieu pour la Ville de Montréal de démontrer son leadership dans le domaine en proposant des solutions tangibles dans sa Politique.

Pour ce qui est de la stratégie d'acquisition foncière proposée, l'APBA n'a pas de commentaire étant donné qu'aucune stratégie n'est énoncée dans la Politique. Aucun critère relatif aux terrains sujets à être acquis pour fins de conservation n'est énoncé sauf une « évaluation des coûts et des bénéfices escomptés ». Une évaluation de ce genre s'impose nécessairement à chaque développement.

L'APBA suggère que la Politique énonce clairement que cette analyse des coûts et bénéfices tiennent compte spécifiquement de la valeur en soi des espaces naturels dont bénéficient les citoyens de la Ville de Montréal et des coûts associés à leur destruction.

Finalement, aucun lien n'est fait dans la Politique avec le montant de 36 \$ millions qui a été mis de côté dans le plus récent budget de la Ville de Montréal afin d'acquérir et protéger des milieux naturels sur les prochains trois (3) ans. Tel que mentionné ci-haut, les terrains inclus dans les écoterritoires sont si vastes et si variés que leur inclusion dans un écoterritoire ne permet pas de déterminer une priorité quelconque, écologique ou autre, parmi ces terrains, pour fins d'acquisition.

5. COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS CONCERNANT L'ÉCOTERRITOIRE RIVIÈRE-À-L'ORME

L'APBA comprend que nous avons été invités à commenter la Politique comme étant une politique générale qui s'appliquera à travers toute l'île de Montréal. Cependant, nous comprenons également que des décisions seront prises à la lumière de la Politique relativement aux mesures de conservation visant des terrains spécifiques. À cet égard, nous soumettons par les présentes :

- i) des informations supplémentaires relativement à l'utilisation récréative responsable du Bois Angell par les citoyens de la Ville de Montréal; et
 - ii) des recommandations spécifiques relativement à la stratégie de protection foncière du Bois Angell.
- i) Informations supplémentaires relativement à l'utilisation récréative responsable du Bois Angell

L'APBA prend note des excellentes données dans la Politique sur la valeur écologique importante du Bois Angell et des autres éléments de l'Écoterritoire Rivière-à-l'Orme. Au niveau de ces informations, nous désirons palier à une lacune qui nous paraît importante, étant l'utilisation récréative responsable du Bois Angell et la grande appréciation de ce bois par les citoyens de la Ville de Montréal.

Tel que mentionné ci-haut, l'APBA compte plus de 250 membres. Plus de 100 nouveaux membres se sont inscrits depuis le début de l'année. L'APBA a un comité de 12 personnes chargé d'organiser la deuxième journée découverte du Bois Angell qui se tiendra le 15 mai 2004. Notre site web (<http://www.apaw.ca/>) est très fréquenté et nous recevons régulièrement des témoignages d'appui des gens qui fréquentent le Bois Angell.

La beauté, en termes d'appréciation humaine, du Bois Angell est très bien exprimé dans l'article qui est paru dans l'édition d'automne 2003 de la revue *Canadian Wildlife*, dont copie est jointe aux présentes sous l'annexe A.

Finalement, le meilleur témoignage de l'utilisation récréative responsable du Bois Angell est l'excellent réseau de pistes qui sillonnent le bois. Ces pistes sont très bien développées grâce à la fréquence des piétons qui les empruntent et grâce aux œuvres de bénévolat de nos membres. Une série de photos de ces pistes est jointes aux présentes sous l'annexe B.

ii) Recommandations spécifiques relativement à la stratégie de protection foncière du Bois Angell

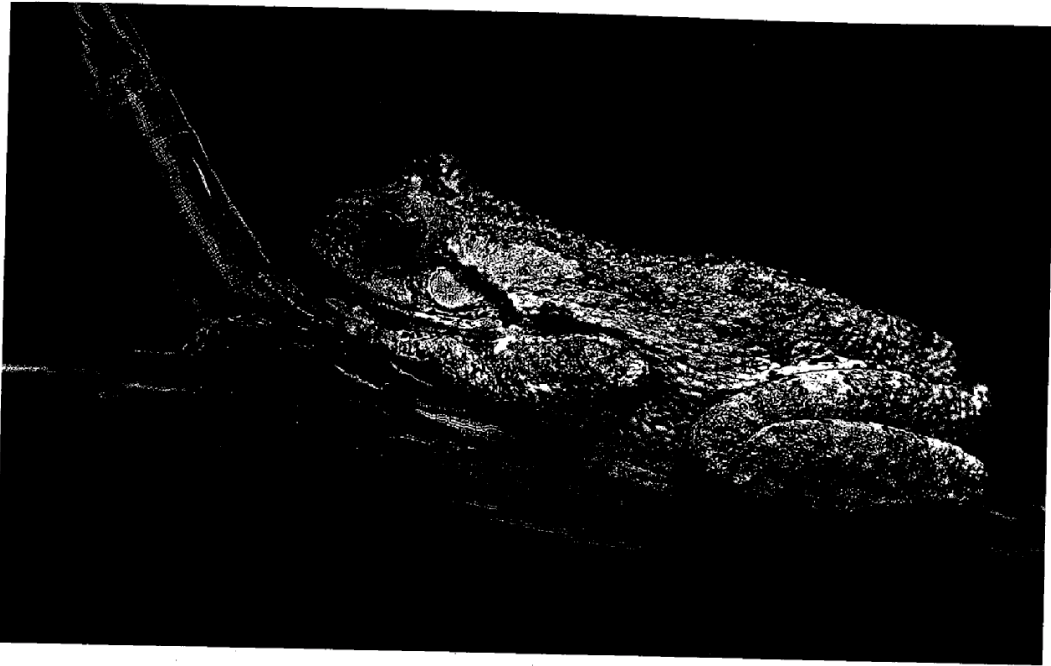
Pour ce qui est de la stratégie de négociation afin de conserver le Bois Angell, nous vous référons à notre lettre à cet égard aux représentants de l'arrondissement, laquelle lettre est jointe aux présentes sous l'annexe C.

Pour sa part, l'APBA contribue aux mesures nécessaires pour protéger le Bois Angell en s'associant avec Conservation de la nature par la création d'un fonds spécial dédié à la protection des espèces naturelles dans l'Écoterritoire Rivière-à-l'Orme. À cet égard, voir notre communiqué de presse conjoint sous l'annexe D. Des montants significatifs ont déjà été contribués à ce fonds. Nous allons faire le lancement lors de la journée découverte du Bois Angell, le 15 mai 2004 de nos « anges gardiens », des *leaders* corporatifs et communautaires qui appuient nos efforts et qui vont aider à solliciter des dons en argent ou en terre pour le fonds.

L'APBA prend note de l'entente importante signée entre la Ville de Montréal et Conservation de la nature en date du 25 septembre 2003. L'APBA recommande fortement que cette entente soit mise en vigueur et qu'elle soit renouvelée avant qu'elle prenne fin le 31 décembre 2005.

Les recommandations spécifiques de l'APBA à la Ville de Montréal relativement à la protection du Bois Angell sont les suivantes :

- a) que la Ville de Montréal et l'arrondissement de Beaconsfield-Baie d'Urfé impose un moratoire sur tout développement du Bois Angell afin qu'une entente globale intervienne entre tous les propriétaires pertinents et que ce règlement inclue les autorités gouvernementales et Conservation de la nature;
- b) que pendant la période de ce moratoire, la Ville de Montréal cesse de facturer des taxes foncières aux propriétaires privés du Bois Angell; et
- c) que la Ville de Montréal et l'arrondissement de Beaconsfield-Baie d'Urfé fasse immédiatement un don directement au fonds conjoint de l'APBA et Conservation de la nature du 1 \$ million qui a été mis de côté par l'ancienne Ville de Beaconsfield pour les fins de la conservation du Bois Angell.



Grey tree frog by Gilles Delisle

PHOTOGRAPH BY GILLES DELISLE

Forgotten Woods

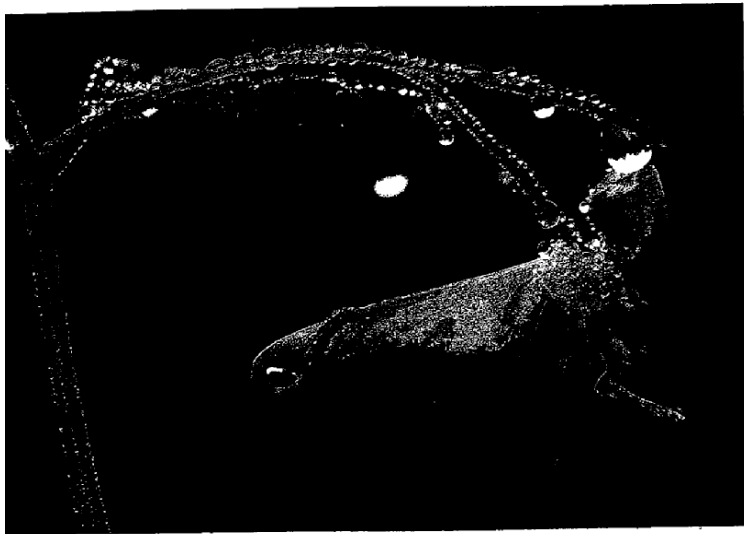
A wild bit of Montreal Island salves mind, body, and soul
By Martin Silverstone

At the end of Lakeview Avenue, a small cul-de-sac in the Montreal bedroom suburb of Beaconsfield, lies a little oasis of biodiversity. It's the Angell Woods, an unruly 80-hectare jumble of stately century-old growth, succession forest, and meadow, all criss-crossed by a baker's dozen of paths beaten down to smooth, dark earth by generations of farmers, adventurous children, dog walkers and, most recently, birdwatchers, botanists, and herpetologists.

It's these latest arrivals—the nature lovers—who now want to ensure that Angell Woods is preserved for

future generations. On this late-summer day, I meet one of them—Ryan Young, a 30ish teacher at the local community college. I recognize him from photos on Green Party posters, as he was a candidate in the last provincial election, when he ran on a platform to preserve Montreal Island's remaining green spaces.

As we slip into the woods—the "official entrance" is where the asphalt dead-end street melts into trees, rock, and earth—he tells me that Angell Woods was never seen as part of the master plan for green space. But bit by bit, people have come around to the importance of this



Ryan Young, top far right, conducts tours of Angell Woods. Depending on the season, visitors may discover the trumpet-shaped flowers of jewelweed, above, or the smooth green leaves of wild leek, right, emerging from the forest floor.

low-lying space wedged between two major highways, a housing development, and an industrial park.

Right away I can see what he means on both fronts. Around me towers a mix of hardwoods: the sheer size of the trunks shocks me. It's obvious that some of the maple, bitternut hickory, beech, oak, and ash must be more than 100 years old. In the middle of a city such as Montreal—other than in a century-old park like Mount Royal—such giants seem strangely out of place. And unlike in a manicured park, where the odd old-growth tree survives surrounded by grass, here there's a full understorey, and the thick canopy keeps out bright light and loud sounds.

I find myself walking not so much slowly as quietly. The muted light and sound lend an atmosphere of library, hospital, and cathedral all in one. Everywhere there are splashes of colour—the yellow of trout lily, white of bloodroot, blue-violet of irises, dabs of bright red elderberry fruit—all against varying shades of green and brown. The canvas is so utterly wild in texture and composition that I feel I am the first to see it in this exact state.

The rusted hulk of a '47 Chevy, however, makes it clear I'm far from first. Young tells me, almost apologetically, that the plan to turn the forest into a preserve is a work-in-progress and that the car will probably be removed along with other traces of the on-and-off human residents.

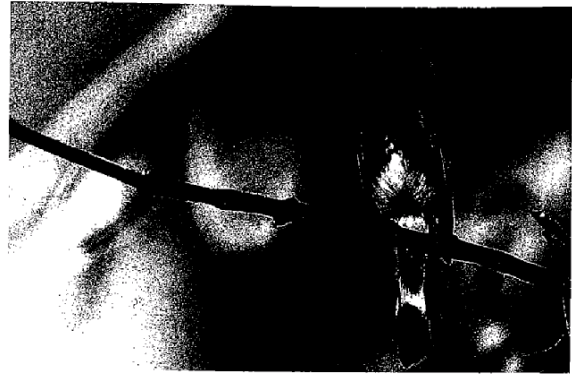
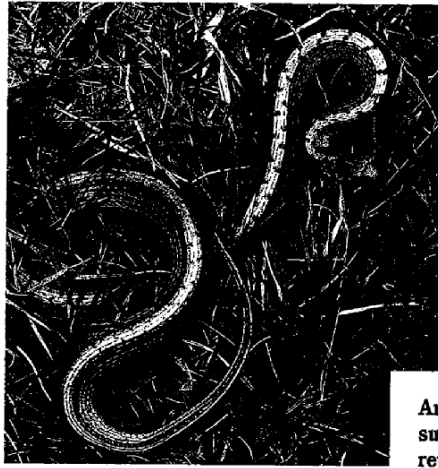
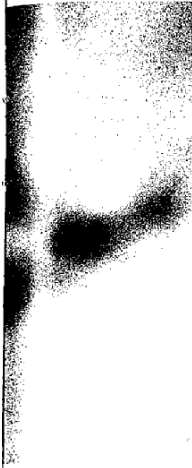
It's too bad, really, because the car is a silent reminder of how mistreated these woods have been. It sits at the limit of where anyone could drive into the woods—which is what they did, dumping every form of garbage imaginable. Caring residents have since cleaned up every roof tile and plastic bottle and now, at this very spot, the main path passes through shaded meadows of jewelweed and maidenhair fern.

Suddenly Young steps off the trail and points down into a patch of greenery. Rising out of the leaf litter is a collection of mushrooms and the graceful arc of false Solomon's seal. But my guide is excited by another nondescript plant, one that is bare of leaves—just a stalk and a whitish flower. It is wild leek. The

leaves of this rare plant wither before the flowers appear.

As if to reassure me that such a bare-looking plant could be so sought after, Young gently lifts the leafy litter. There is no mistaking the onion-like bulb that is so tasty in salads and soups and that Aboriginals have traditionally used to treat insect stings and bites. According to the city's own botanists, this woodlot is one of very few places the leek grows.

The forest holds other treasures as well. As we turn to the north and head toward the highway, the ground sinks and the forest, although still hiding an occasional ancient maple or beech, becomes younger and almost all ash. Here and there the canopy breaks, and where the sunlight has flooded, a wildflower



Angell Woods is an urban sanctuary for countless birds, such as the American redstart, above, amphibians, and reptiles, including the locally rare brown snake, above left.

(Left) Robert McCaus; (above) Gilles Delisle (2)

meadow has pushed up in a profusion of colour. White admiral and monarch butterflies dance among a tangle of chicory, thistle, goldenrod, and blue cohosh. Each small opening also offers a whiff of the strong scent of wild carrot and other flowers so that the walk, although not unlike a colourful abstract painting, is also a celebration of sound and smell.

A liquid chirp stops us, and it doesn't take long to spot an American redstart. Nesting among the hawthorn, the male flutters surprisingly near. Other bird life uses the woods: red-shouldered hawks are thought to nest here, and one of the old scraggs was home to a family of great horned owls last winter.

The trail begins to circle back to where we started, and as it rises, the forest turns to birch—white standards along a dark tan path. We're not the only ones to admire the simple beauty of brown and white. As we round a sharp bend, a red fox stands in the middle of the path, looking away from us. We stop immediately, but it senses us and turns. It doesn't run off but looks, at us as if trying to decide whether we belong here, then slowly trots off into the undergrowth.

The fox sighting seems to remind Young of why we are here in

the first place. He begins to turn over rocks, noting that the woods are a haven for red backed salamanders and grey tree and wood frogs; even deer have passed through. Each species is a reason to protect the woods, and Young insists the woods could be become part of a wild corridor allowing animals to travel to larger woods that have been protected, such as L'Anse à l'Orme Forest to the north and the Morgan Arboretum to the west.

Not far from where we started, Young and I both stop talking, perhaps tired, perhaps resigned to the fact that smaller, less used woods like this may not stand much of a chance against plans for malls, houses, and industry. Still, the walk has moved me; taught me some things not unlike a visit to a library; healed, as a hospital might; and, although I'm not religious, the woods have a spiritual element as well.

I don't know who spotted it first, but a small flicker of movement catches our attention. We stare as a 20-centimetre-long reddish grey-brown ribbon slithers quickly across the path. It's a brown snake, very rare and of great interest to local herpetologists, as it is considered practically non-existent on the island of Montreal.

Yet another reason why this isolated woodlot should be protected from urban development. But as we push through the thicker foliage and forest edge back into the bright sunlight, I look back into the crazy confusion that is this speck of wilderness. It's not an ancient redwood forest or as exotic, perhaps, as some swaths of tropical rainforest. No huge groups rally to save it, as is the case for western Canadian old-growth and Malaysian mahogany forests. But the Angell Woods and hundreds of other similar little corners of biodiversity do deserve our attention.

These urban oases are important not only because of what they contain—the leek, the brown snake, the raptors, perhaps a pileated woodpecker, and surely much amphibian life. No, their true importance is where they are—so nearby that they stand as constant reminders of why it is crucial to preserve this planet's wild biodiversity. Angell Woods should be protected, as should other wild places that are just down the street, at the end of a dead end, so close that we can easily visit them, smell their sweet, floral perfume, and hear the beat of their wild heart. And so we can learn, be healed, and be saved ourselves. ☉

Annexe B





Annexe C



Association for the Protection of Angell Woods

205 Lakeview, Beaconsfield, Québec H9W 4S5

CONFIDENTIAL

BY TELECOPIER

January 30, 2004

**CITY OF MONTRÉAL
BEACONSFIELD-BAIE D'URFÉ BOROUGH**
303, Beaconsfield Boulevard
Beaconsfield, QC H9W 4A7

Attention: Mr. Patrice Boileau, ing. MBA, Borough Director

Re: Comments on development proposal

Dear Mr. Boileau:

This letter is further to our meeting of January 15, 2004 at which you presented the latest plans as submitted by the relevant Grilli corporate entity (9023-5300 Québec Inc.) for the development of a portion of the former Fresh Meadows golf course in the borough of Beaconsfield-Baie d'Urfé.

On behalf of the Association for the Protection of Angell Woods, I would like to thank you for your candour and spirit of cooperation in sharing these plans with us. As requested, we have discussed the plans as presented amongst our membership and would comment as follows.

Our organization supports your stated goal of maximizing the amount of green space saved in any development of Angell Woods and its surrounding areas. Furthermore, we laud your efforts to establish significant buffer zones between Angell Woods proper and the residential development. As well, we appreciate your attempts to link development of the former golf course lands to measures designed to protect Angell Woods in the long term, through contributions in various forms by the developers.

Finally, we acknowledge your comments to the effect that the Grilli entity in question is putting tremendous pressure on the borough employees and its elected officials to accept this proposal and allow development of the lands.

However, the proposal submitted is unacceptable in our view in light of the omission from the plan of any commitments in respect of :

the balance of the lands held by 9023-5300 Québec Inc. on lots 1 417 356, 1 417 584 and 1 414 585; and

the principal lots which compose Angell Woods proper, being lots numbers 1 417 044, 1 416 578, 1 416 422 and a portion of 1 416 575.

The borough of Beaconsfield-Baie d'Urfé is a mature community. Its period of intense development terminated at least twenty (20) years ago. The borough has a set infrastructure and level of recreational facilities which is geared to the quality of life of its current population. Any material expansion of that population would therefore **directly** diminish the quality of life of its current residents in a manner which no amount of potential increased tax revenues could alleviate.

Furthermore, as you are well aware, Angell Woods has become a form of *de facto* nature park for the residents of Beaconsfield-Baie d'Urfé and indeed for many citizens of the City of Montreal. The borough Council and the former Council of the City of Beaconsfield have recognized this reality and through formal resolution have supported efforts to preserve Angell Woods.

The Association for the Protection of Angell Woods includes within the definition of "Angell Woods" the former Fresh Meadows golf course as well as the cleared areas surrounding and within Angell Woods. These areas are essential ecological buffer zones and are further important recreational portions of the *ensemble* which is Angell Woods.

The Association for the Protection of Angell Woods recognizes **the equal and legitimate rights** of all the owners of the area known as Angell Woods (including 9023-5300 Québec Inc., Yale Properties Ltd., 2527-6247 Québec Inc. and Seda Holdings Ltd., together with a portion of the holdings of Marian Hall Inc.) to obtain a reasonable rate of return from their investment in such properties. The borough of Beaconsfield-Baie d'Urfé has an obligation to treat all such land owners equitably and in an even-handed fashion.

Furthermore, in light of its formal declarations in support of preserving Angell Woods, the borough of Beaconsfield-Baie d'Urfé should logically approach Angell Woods (including the former golf course lands) as a whole. The citizens of our borough may reasonably expect that its representatives act proactively and strategically in working towards a solution which will ensure the protection of such lands in a definitive and long-lasting manner, all while allowing the land owners to ultimately receive an equitable return on their investment.

Given the planning complexity involved in providing access and infrastructure to any newly-developed lands in this area, the borough effectively has the final say as to whether and how

development may take place. It presumably bears pointing out that any granting of rights to develop to one individual land owner will be requested in even measure, immediately or at some later date, from the other land owners. Any claims in this regard would be entirely legitimate.

Accordingly, any plan to simply develop a portion of Angell Woods with one land owner puts in peril the protection of the balance of Angell Woods *vis-à-vis* the other land owners. The borough would have no leverage whatsoever in insisting that, for example, Yale Properties Ltd. not develop its lands when the borough has already consented to plans submitted by 9023-5300 Québec Inc. in this regard.

Our view is that the borough of Beaconsfield-Baie d'Urfé, with the support of the City of Montréal, is currently in a position to proactively advise all relevant land owners of the Angell Woods area (including the former golf course lands) **that no development of these lands will be permitted unless a full and final settlement of the whole of the Angell Woods area is reached between all stakeholders.** Such a settlement would involve discussions between the borough and all land owners as to which lands are best developed and by whom and which lands may be more appropriately donated to a charitable organization such as Nature Conservancy of Canada or sold to a public authority.

A solution of this kind would take significant time and resources. It is however possible. It is our view that the borough has a responsibility to lead the way in fostering such a settlement.

In undertaking this task, the borough is not itself without significant resources:

- (i) Funds. In its most recent budget, the City of Montreal set aside, over a three (3) year period, \$36,000,000.00 in funds for green space acquisitions. It is our group's understanding that Angell Woods has been determined to be an extremely high priority in the application of any such funds. The borough itself has furthermore set aside, to our understanding, approximately \$1,000,000.00 in funds for the acquisition of Angell Woods.
- (ii) Assistance of Nature Conservancy of Canada. The Nature Conservancy of Canada is aware of the plight of Angell Woods and has expressed a serious interest assisting with the cause. The Nature Conservancy of Canada brings tremendous expertise, fund-raising clout and its charitable status to any negotiated settlement designed to protect ecologically valuable spaces. As you are furthermore aware, the Nature Conservancy of Canada has signed a "matching" agreement with the City of Montréal which would be ideally suited to use in preserving Angell Woods.
- (iii) Community support. As evidenced on numerous occasions, Angell Woods benefits from an ever-increasing community support. Our Association counts over 150 active members. A second annual Angell Woods Appreciation Day has been set for May 15, 2004. As well, monies have already begun to be contributed to the "Rivière-à-l'Orme Fund" which has been established jointly as between the

Association for the Protection of Angell Woods and the Nature Conservancy of Canada for the purpose of preserving Angell Woods.

In order to counter the pressure which has been brought to bear against the borough and its elected officials by the land owners, we would propose that, pending the achievement of an overall solution for the protection of Angell Woods, the City of Montréal cease charging other than a nominal amount on account of annual taxes for such lands. It is our understanding that such a measure would reduce revenues by less than \$100,000.00 per year. Such a measure would furthermore of course be without prejudice to any ongoing claims by the borough for the significant amount in back taxes owed by 9023-5300 Québec Inc.

On a final note, you noted that the borough was commencing tentative negotiations to purchase the Marian Hall facility as same would constitute an excellent “entrance area” for an ultimate Angell Woods nature park. It would seem logical to first apply all available resources to creating the Angell Woods nature park prior to purchasing an ancillary building.

Again, we thank you for your openness in this matter and remain at your disposal for any further comments.

Sincerely,

ASSOCIATION FOR THE PROTECTION OF ANGELL WOODS

Per: Stephen Lloyd
SDL/ds.

c.c.: Anne Myles, Jim Birnie and Anne-Marie Parent, Borough Council members.

Annexe D

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



L'association pour la protection du Boisé Angell
(APBA)

Montréal, le 1^{er} octobre 2003

Conservation de la Nature se joint à l'Association pour la protection du Boisé Angell et annonce aujourd'hui la création d'un premier fonds spécial dédié à la protection des espaces verts dans l'éco-territoire de Rivière-à-l'Orme, situé dans l'Ouest de l'Île de Montréal.

Monsieur Alan De Sousa, membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable pour le développement durable, annonce être « très heureux » de voir la création du fonds spécial. « Cette entente est une initiative bien appréciée qui permettra aux résidents de Beaconsfield-Baie d'Urfé de prendre pleinement avantage de l'entente « parapluie » intervenue le mois dernier entre la Ville de Montréal et Conservation de la Nature relativement à la protection des espaces verts sur le territoire entier de l'Île de Montréal. Elle témoigne que les résidents de Beaconsfield-Baie d'Urfé ont une longueur d'avance et qu'ils sont premiers en liste pour ce genre d'initiative. »

De son côté, Stephen Lloyd, membre du comité exécutif de l'Association pour la protection du Boisé Angell, se dit très encouragé de la création du fonds spécial. « Cette initiative contribuera à protéger le Boisé Angell, une forêt centenaire de qualité écologique exceptionnelle, situé dans l'Arrondissement de Beaconsfield-Baie d'Urfé. » Monsieur Lloyd et L'APBA vont donc mettre de l'avant tous leurs efforts afin d'amasser des dons, en terrains ou en fonds, des membres de la communauté dans le but d'appuyer ce projet.

Pierre Renaud, directeur régional de Conservation de la Nature, souligne l'importance de protéger les boisés en milieux urbains. « Les dons amassés dans le cadre de ce projet seront admissibles aux déductions pour fins d'impôt et assureront la protection de ces sites à perpétuité. »

Anne-Marie Parent, présidente par intérim de l'Arrondissement Beaconsfield-Baie d'Urfé et présidente du Comité inter-arrondissement pour l'éco-territoire de Rivière-à-l'Orme qui vient tout dernièrement d'être formé, trouve que cette démarche est une initiative qui donne suite à la volonté du Conseil antérieur de

l'Arrondissement de Beaconsfield-Baie d'Urfé, composé de Roy Kemp, Florence Grassby et elle-même. « Notre conseil avait passé une résolution indiquant l'appui clair de l'arrondissement pour la préservation du Boisé Angell. Voilà un bel exemple du travail de collaboration qui se fait entre le secteur privé, l'arrondissement local et la Ville de Montréal. »

Un partenaire naturel pour le Boisé Angell, Conservation de la Nature est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'assurer la conservation à perpétuité d'aires présentant une importance pour la diversité biologique. Depuis 1962, l'organisme a contribué à préserver plus de 1,8 millions d'acres au niveau national, dont 95 propriétés réparties au sein d'une quarantaine de sites naturels au Québec. Ce qui fait de Conservation de la Nature le plus important propriétaire privé de sites protégés au Québec ainsi qu'au Canada.

Au fil des ans, les succès de Conservation de la Nature sont attribuables aux partenariats créés avec des sociétés, des particuliers, des groupes communautaires, des organismes de conservation et des agences gouvernementales. Avec le concours de scientifiques dont le rôle est de désigner les sites candidats à la protection selon les priorités qui s'imposent, Conservation de la Nature travaille à la protection à long terme des derniers espaces sauvages qui constituent le patrimoine naturel québécois. Il est le seul organisme à but non lucratif dédié à la création de réserves naturelles et la conservation de terres de grande valeur écologique, auxquelles il assure une gestion à long terme à travers des ententes de supervision et d'administration.

L'Association pour la protection du Boisé Angell est un organisme communautaire, membre de la Coalition Verte, vouée à la protection du Boisé Angell.

Renseignements:

Conservation de la Nature, région Québec
M^e Pierre Renaud, MAP, Directeur régional
514-876-1606 poste 222

L'association pour la protection du Boisé Angell
Stephen Lloyd, Membre du Comité exécutif
514-878-5831

PRESS RELEASE



Association for the Protection of Angell Woods
(APAW)

Montreal, October 1, 2003

Nature Conservancy joins the Association for the Protection of Angell Woods to announce today the creation of a first ever special fund dedicated to the protection of green spaces in the eco-territory of Rivière-à-l'Orme, located in the western part of the Island of Montreal.

Mr. Alan De Sousa, member of the Executive Committee for the City of Montreal and councillor responsible for sustainable development announced that he was "extremely pleased" with the creation of the special fund. "This agreement is a welcome initiative which will allow the residents of Beaconsfield-Baie d'Urfé to leverage the full potential of the "umbrella" agreement reached last month between the City of Montreal and Nature Conservancy regarding the protection of green spaces on the entire territory of the Island of Montreal. It shows that the residents of the borough of Beaconsfield-Baie d'Urfé are ahead of the curve and are first in line for initiatives of this kind."

For his part, Stephen Lloyd, member of the Executive Committee of the Association for the Protection of Angell Woods, indicated that he was very encouraged by the initiative. "This special fund will contribute to the protection of Angell Woods, a century-old forest with exceptional ecological value located in the Beaconsfield-Baie d'Urfé borough." Mr. Lloyd and the APAW will quickly mobilize efforts to solicit donations, of land or funds, from members of the community with the aim of supporting the project.

Pierre Renaud, Regional Director of Nature Conservancy, underlined the importance of protecting urban forests. "The donations received in the context of this integrated project will be eligible for income tax deductions and will ensure the protection of the sites in perpetuity."

Anne-Marie Parent, interim chairperson of the Beaconsfield-Baie d'Urfé borough and chairperson of the recently-established inter-borough committee for the eco-territory of Rivière-à-l'Orme, emphasized that the creation of a special fund is an initiative which flows from the wishes of the previous council of the Beaconsfield-Baie d'Urfé borough, made up of Roy Kemp, Florence Grassby

and herself. "Our council passed a resolution indicating clear support of the borough for the protection of Angell Woods. We see here a wonderful example of the combined efforts which can result from collaboration between the private sector, the local borough and the City of Montreal."

An obvious partner with the APAW, Nature Conservancy is a non-profit organization dedicated to the preservation of biological diversity through the protection of ecologically significant natural areas, places of special beauty and educational interest. Since 1962, the organization has contributed to protecting more than 1.8 millions acres of threatened habitat, including 95 properties throughout some 40 natural sites in Québec. This makes Nature Conservancy the most important private land owner in Québec and across the country.

Nature Conservancy's success comes from years of partnership-building with individuals, corporations, foundations, community groups, and government agencies that share its passion. All sites are identified and prioritized for protection through scientific analyses. Nature Conservancy is the only not-for-profit organization working to create nature preserves and to protect natural areas.

The Association for the Protection of Angell Woods is a community organization, member of the Green Coalition, dedicated to the preservation of Angell Woods.

For more information contact:

Nature Conservancy, Quebec Region
Pierre Renaud, MAP, Regional Director
514-876-1606 ext. 222

**Association for the Protection of
Angell Woods**
Stephen Lloyd, Member of the
Executive Committee
514-878-5831